

CONVENTION DE SÉCURITÉ SOCIALE ENTRE LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET LE JAPON

ルクセンブルク大公国と日本国の間の社会保障協定

Certificat concernant l'application de la législation de sécurité sociale luxembourgeoise aux travailleurs salariés et indépendants qui exercent leur activité professionnelle au Japon

日本で就労する被用者/自営業者のためのルクセンブルクの社会保障法令の適用に関する証明書

Articles 7, 8, 9 paragraphe 2 ou 10 de la convention / 協定第7条, 第8条, 第9条2又は第10条

Article 5 de l'arrangement administratif / 行政取決め第5条

1 ☐ Travailleur salarié / 被用者☐ Travailleur indépendant / 自営業者

Nom de famille / 氏

Prénom / 名

Date de naissance / 生年月日

A/年 M/月 J/日

(en lettres alphabétiques / ローマ字)

Adresse au Luxembourg (et év. adresse électronique) /ルクセンブルクにおける住所 (電子メールがあればそのアドレスも)

Numéro d'identification personnel au Luxembourg / ルクセンブルクにおける個人識別番号

2 **Lieu de travail au Luxembourg / ルクセンブルクにおける事業所**

Nom de la société/ 事業所名

Adresse (et év. adresse électronique) / 住所 (電子メールがあればそのアドレスも)

Numéro d'identification personnel de l'employeur au Luxembourg / ルクセンブルクにおける雇用者の個人識別番号

見 本

3 **Lieu de travail au Japon / 日本における事業所**

Nom de la société/ 事業所名

Adresse/ 住所

4 **Attestation / 証明**

Le travailleur désigné sous 1 est couvert par la législation de sécurité sociale luxembourgeoise (Article 2.2 de la Convention), conformément à l'article suivant de la convention.

上記1に指定された就労者は、協定の以下の条文に従い、ルクセンブルクの社会保障法令の適用を受ける（協定第2条2）。

Article/ 該当条文

Période / 期間

開始 du A/年 M/月 J/日 終了/au A/年/ M/月 J/日

5 Institution compétente luxembourgeoise /ルクセンブルクの実施機関

Dénomination / 名称			Cachet / 印
Adresse / 住所			
Date / 証明日	A/年	M/月	J/日

Remarques :

1. Ce formulaire est délivré par le Centre commun de la sécurité sociale, 125, route d'Esch, L-2975 Luxembourg, téléphone +352 40141-1. Il atteste que vous continuez à être couvert par le régime de sécurité sociale luxembourgeois. Cette attestation sert à prouver que vous êtes exempté de la législation sur l'assurance obligatoire du Japon pour la période indiquée dans la case 4. Il est conseillé de conserver ce formulaire à portée de main.
2. Vous êtes prié de donner une copie de cette attestation à l'employeur pour lequel vous travaillez au Japon. Le cas échéant, vous devez présenter ce certificat aux autorités japonaises qui le demandent.
3. Si vous perdez ou détériorez la présente attestation ou si un changement intervient dans votre situation, votre employeur au Luxembourg (si vous êtes salarié) ou vous-même (si vous êtes travailleur indépendant), devez immédiatement demander la délivrance d'un nouveau formulaire ou d'un formulaire redressé auprès du Centre commun de la sécurité sociale.
4. Sur base de la présente attestation les personnes qui sont temporairement détachées du Luxembourg vers le Japon conformément à la convention, sont exemptées des régimes de sécurité sociale japonais. Si vous avez des questions concernant votre couverture maladie pendant votre séjour au Japon, veuillez contacter la Caisse nationale de santé, téléphone +352 27 57 1, 125, route d'Esch, L-2980 Luxembourg, cns@secu.lu.
5. Article concerné
 - 7.1 Travailleur salarié
 - 7.3 Travailleur indépendant
 - 8.1 Membre d'équipage d'un navire
 - 8.2 Membre d'équipage d'un avion
 - 9.2 Fonctionnaire
 - 10 Exception aux articles 6 à 9

(注 意 事 項)

1. この用紙は、社会保障共通センター（125, route d'Esch, L-2975 Luxembourg, 電話番号+352 40141-1）が発行します。この証明書は、あなたがルクセンブルクの社会保障に継続して加入していることを証明するもので、上記4に記載されている期間は日本の社会保障義務を定めた法律の適用が除外される根拠となりますので、大切に保管してください。
2. この証明書のコピーを日本の雇用主に提出してください。万一の場合、この証明書を日本の担当機関に提示しなければなりません。
3. この証明書を紛失または破損したとき、または状況に変更が生じたときは、ルクセンブルクにおける雇用主（被用者の場合）かあなた自身（自営業者の場合）が、社会保障共通センターに新たな証明書か訂正した証明書の交付を直ちに申請しなければなりません。
4. この証明書により、ルクセンブルクから日本に一時的に滞在する者は、協定に基づいて日本の社会保障制度の適用を除外されます。日本に滞在中の医療保険の適用については、国民健康基金（電話+352 27 57 1、住所 125, route d'Esch, L-2980 Luxembourg, cns@secu.lu）まで問い合わせてください。
5. 該当条文について
 - 第7条1 被用者
 - 第7条3 自営業者
 - 第8条1 船の乗務員
 - 第8条2 航空機の乗務員
 - 第9条2 公務員
 - 第10条 協定第6条から第9条までの例外